

DISCOURS DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE BERNHARD DES PAYS-BAS,
PRESIDENT-FONDATEUR DU WWF-FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Excellences, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole devant vous ce matin. Je le fais en tant qu'ami de longue date de la CITES et président-fondateur du WWF-Fonds mondial pour la nature.

En 1970, pratiquement personne n'avait entendu parler de l'environnement. Les médias accordaient bien plus d'importance aux leçons de cuisine et de jardinage.

Mais en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm, amenait des sujets de préoccupation sur le devant de la scène: la conservation et l'utilisation avisée des ressources vivantes de la terre.

L'un des aboutissements directs de la conférence devait être la fondation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, auquel je tiens à rendre un chaleureux hommage pour son rôle dans la mise à disposition d'un secrétariat pour la CITES.

Depuis, conventions et accords internationaux se sont multipliés. Il y en a maintenant plus d'une centaine, au nombre desquels la CITES se détache fièrement, ayant fait oeuvre de pionnier, et de par son rang de principal instrument international faisant progresser la conservation par la réglementation du commerce des plantes et des animaux menacés d'extinction.

L'inquiétude se fait plus pressante. A la fin de l'année dernière, le magazine Time proclamait la Terre "planète de l'année". Il n'est plus besoin de chercher des nouvelles de la conservation - on les trouve à la une, nous avertissant que nous dépouillons notre terre au point de compromettre l'avenir de l'humanité.

Un sondage Louis Harris effectué pour le PNUE dans 14 pays, au nord et au sud, révèle que "l'inquiétude suscitée par la détérioration de l'environnement, et le soutien à des programmes environnementaux plus énergiques, ne se limitent pas aux pays occidentaux, mais se rencontrent à l'est comme à l'ouest, au sud comme au nord, et dans les pays riches comme dans les pays pauvres".

Aux Etats-Unis d'Amérique, un sondage Gallup réalisé juste avant la dernière élection présidentielle révélait que 95% des personnes ayant répondu estimaient que les questions environnementales devraient être considérées comme prioritaires par la prochaine administration, et que 65% estimaient que "proposer des lois améliorant la protection de l'environnement" devrait être au premier rang des priorités du nouveau président.

Ici même, dans cette Suisse apparemment idyllique, une étude réalisée l'an dernier par le Crédit suisse révélait que 74% des personnes interrogées considéraient la question de l'environnement comme la plus importante, avant la drogue, les problèmes de la jeunesse et la crainte du chômage.

Inutile de vous dire que les hommes politiques de ce monde réagissent à l'opinion publique, faute de quoi ils perdent tout crédit.

Comme le mentionnait le magazine The Economist, "le vert est la nouvelle couleur politique du monde".

La CITES peut, et doit, s'attribuer une partie du mérite de la prise de conscience par l'opinion publique des menaces qui pèsent sur la faune et la flore sauvages et sur le milieu naturel.

Année après année, vous enregistrez d'importants succès en matière de conservation. Ainsi, grâce à votre action, le commerce des félins tachetés n'est plus pour ces espèces la menace grave qu'il était autrefois.

Mais si vous, délégués à la CITES, êtes fondés à revendiquer le mérite de cette explosion d'intérêt pour la conservation, je tiens à vous rappeler qu'avec l'âge, vient la responsabilité. Le monde est dans l'attente de la prochaine étape du développement de la CITES.

Vous traitez plusieurs questions controversées, et au cours des deux prochaines semaines, vous serez amenés, dans vos délibérations, à considérer le cas de quelque 300 espèces.

La question qui a suscité le débat le plus pressant avant la session est celle de l'éléphant d'Afrique. Bien sûr, l'argument selon lequel les Etats dont les populations d'éléphants peuvent supporter des prélèvements effectués dans des conditions d'humanité suffisante devraient être autorisés à poursuivre le commerce de l'ivoire, n'est pas sans fondement. Toutefois, depuis quelques années, le commerce mondial de l'ivoire dépasse largement le rendement supportable pour tout le continent africain, et le braconnage a réduit de manière alarmante les populations d'éléphants. Ceux d'entre nous qui soutenaient le système de contingentement de l'ivoire mis en place par la CITES doivent admettre qu'il n'a pas réussi à maîtriser le commerce illicite de l'ivoire.

Vous êtes confrontés à des choix difficiles. Il ne m'appartient pas ici de vous conseiller sur la décision à prendre sur aucun de ces choix. Toutefois, une chose est sûre: en cas de doute sur la direction à prendre - pour ou contre le commerce - le bénéfice du doute doit profiter à la survie de l'espèce. Ne l'oubliez pas: quand une espèce a disparu, c'est à jamais.

Il importe, bien sûr, de se rappeler - et j'espère que les médias le souligneront - que même l'interdiction du commerce international de l'ivoire ne peut pas à elle seule sauver l'éléphant. La demande publique d'ivoire devrait être réduite en démodant son usage et en recommandant l'utilisation de produits de substitution. Les gouvernements des pays développés, les organismes d'aide et les ONG doivent contribuer substantiellement au renforcement de la gestion de la faune et de la flore sauvages et des institutions de conservation en Afrique. Ils doivent soutenir les opérations de lutte contre le braconnage et les actions menées pour découvrir et arrêter le commerce illicite de l'ivoire.

Au titre de sa contribution, le WWF-Fonds mondial pour la nature a déjà consacré 14 millions de francs suisses à la conservation de l'éléphant et de son habitat. Nous nous sommes engagés à verser au moins deux autres millions de francs suisses au cours des 12 prochains mois.

Quant aux activités générales de la CITES, le WWF leur consacre annuellement plus de deux millions de francs suisses pour soutenir onze bureaux assurant la surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages dans le cadre du programme TRAFFIC mené avec l'UICN, et nous espérons ouvrir bientôt trois autres bureaux régionaux, deux en Afrique et un en Asie du Sud-Est.

Le WWF contribue également à prendre en charge financièrement des représentants de pays en développement participant aux réunions de la CITES, et nous finançons un certain nombre de projets visant à améliorer l'application de la Convention.

Mesdames, Messieurs.

Le monde d'aujourd'hui est complexe. Les mesures prises dans un pays touchent l'environnement et les peuples aux antipodes.

Cette interdépendance mondiale apparaît clairement quand on examine le commerce de la faune et de la flore sauvages et de leurs produits. Le nord, qui manque de certaines ressources naturelles précieuses, dispose de l'argent nécessaire pour payer ces produits au sud. Il en résulte une dégradation de l'environnement dans le sud, et un appauvrissement moral pour nous tous.

Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, comme vous ne le savez que trop bien, est le deuxième commerce illicite dans le monde après la drogue. De plus en plus, ceux-là même qui se livrent au trafic de la drogue, font le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Mettre un terme à ces agissements n'est pas une profession pour le faible, et je rends hommage aux hommes et aux femmes qui sont en première ligne.

Par ailleurs, je vous demande instamment d'examiner plusieurs questions qui détermineront la pertinence de la CITES dans les années à venir.

La première question concerne la crédibilité. A mon avis, la CITES conservera sa crédibilité si elle prend des décisions fondées sur des preuves scientifiques et non sur la base d'un opportunisme politique ou commercial, ou de considérations d'ordre émotionnel, et si son Secrétariat conserve en tout temps son objectivité et son impartialité.

La deuxième question est celle du financement. Les Parties à la CITES doivent donner au Secrétariat les moyens d'accomplir sa tâche, et ne pas l'obliger à réunir lui-même des fonds, d'une manière pouvant prêter le flanc à la contestation et à la critique.

La troisième question touche à l'application de la Convention. Mettre un terme au commerce illicite de la faune et de la flore sauvages doit devenir un objectif national hautement prioritaire pour tous les Etats membres, mais surtout pour les principaux pays importateurs qui suscitent la demande commerciale, notamment d'ivoire. Quelques-uns des pays qui commettent les infractions les plus grossières sont parmi les mieux équipés pour intercepter les envois illicites.

Chaque jour, la Convention est bafouée et les lois transgressées. De quel soutien avez-vous besoin, vous, Etats membres de la CITES, pour mettre en oeuvre le traité? Avez-vous besoin d'une assistance technique pour former les douaniers? De nouvelles lois? De meilleures techniques d'identification? Je crois que vous serez d'accord avec moi: il ne sert à rien d'avoir une loi si elle n'est pas appliquée.

Enfin, les décisions que vous serez appelés à prendre seront de plus en plus complexes et de plus en plus explosives. L'heure n'est pas aux timorés. Il n'y a pas de place pour ceux qui voudraient repousser l'échéance de la confrontation sur les grandes questions.

ALLOCATION DE BIENVENUE DE MONSIEUR F. BLANKART,
SECRETARE D'ETAT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de souhaiter, au nom du Conseil fédéral, la bienvenue à Lausanne aux participants à la 7ème session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Monsieur le Président de la Confédération, Jean-Pascal Delamuraz, vous aurait volontiers salués personnellement dans sa ville d'origine. Cela ne lui étant malheureusement pas possible, il m'a prié de vous transmettre ses vœux de plein succès à cette session.

Je me réjouis tout particulièrement que la CITES ait son siège dans notre pays car la Suisse considère que la Convention a un rôle important à jouer. Ce n'est pas seulement une affirmation péremptoire mais aussi une amère vérité que l'homme s'est beaucoup trop longtemps comporté envers les ressources de notre planète comme si elles étaient inépuisables et que lui pouvait agir en maître. Il a pratiqué - et le terme n'est pas trop fort - une surexploitation forcénée de ces ressources. Comme nous le savons aujourd'hui, la philosophie fatale selon laquelle on devait "assujettir" la terre entière a fréquemment fait oublier la haute responsabilité à l'égard de la création en tant qu'entité. Ce n'est que récemment que l'on a pris conscience de la nécessité de conserver et de protéger l'environnement. La signature de la Convention marque à ce propos une étape importante. Dans ce contexte, je me permets de vous rappeler la vérité selon laquelle il est nécessaire de s'occuper intensivement du passé pour comprendre le présent et former l'avenir. En ce qui concerne les perspectives d'avenir, nous plaçons notre espoir dans la jeune génération qui, dans sa grande majorité, est sensibilisée aux questions d'environnement, concernant, concrètement la flore et la faune. Néanmoins, aussi longtemps que les ressources naturelles seront surexploitées au rythme actuel, tant qu'à chaque minute environ 30 hectares de forêts disparaîtront sur cette terre, que sans plan de gestion basé sur des données scientifiques des animaux seront capturés et mis à mort en grand style, les objectifs de cette Convention garderont toute leur raison d'être.

Un autre but important, auquel il convient de consacrer tous les efforts, consiste à établir une synergie entre économie et écologie. Dans l'intérêt général, les deux termes ne doivent pas se trouver en contradiction mais se compléter. Bien que les participants à la Conférence de Stockholm sur l'environnement, qui en 1972 ont décidé le principe de la création de la CITES, fussent pleinement conscients de la nécessité de cette synergie, il reste encore beaucoup à faire pour qu'elle se réalise. Je suis cependant convaincu qu'à moyen et à long terme, cette synergie s'imposera dans les faits, pour le profit mutuel de l'économie et de l'écologie.

Au plan européen, le Conseil de l'Europe - dont notre pays est membre - déploie une activité particulièrement intense en faveur de la protection de la nature. Une conférence des ministres européens de l'environnement, qui eut lieu en 1979 à Berne, a vu la création de la "Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe" dite aussi "Convention de Berne". La Suisse a également ratifié cette convention, comme elle l'a fait pour la "Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine".

Parmi les diverses conventions dans le domaine de la protection de la nature, la Suisse reconnaît un rôle particulier à la CITES. Notre pays ne remplit pas seulement le rôle de gouvernement dépositaire, mais il s'est de tout temps très fortement engagé personnellement et financièrement en faveur de cet accord. Outre des contributions financières à divers projets - y compris pour l'organisation de la présente session - la Suisse a organisé à Berne, en 1976, la première session de la Conférence des Parties. L'administration fédérale soutient activement les efforts du Secrétariat dont je me plais au demeurant à souligner la qualité du travail. C'est d'ailleurs la Suisse qui a fourni le premier "acting" secrétaire général, le premier président du Comité permanent et le premier président du Comité du manuel d'identification.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je conclurai en vous adressant des remerciements et un appel:

Je vous remercie du grand et précieux travail que vous avez accompli depuis la signature de la CITES. Par la même occasion, je vous prie de ne pas relâcher vos efforts dans le maintien des espèces et de l'environnement. Il y va de notre terre, de notre vie et de celle des générations à venir.

Merci.

DISCOURS DE MONSIEUR RALPH MORGENWECK,
PRESIDENT DU COMITE PERMANENT

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité permanent et des Etats-Unis d'Amérique, je vous remercie pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à votre assemblée. En tant que représentant de la région nord-américaine et président du Comité permanent, mon prédécesseur, Ronald Lambertson, et moi-même avons été mis au défi par l'énormité de la tâche à laquelle sont confrontés le Comité permanent, la présente session de la Conférence des Parties et la CITES. Depuis 1981, nous, au sein de la CITES, avons concentré nos efforts pour parvenir à mettre un terme ou à réduire le commerce illicite de l'ivoire de l'éléphant d'Afrique. Je crois que nos efforts, quoique acharnés, ont échoué dans une large mesure, au point qu'un certain nombre de pays ont proposé d'inscrire l'éléphant à l'Annexe I. Au cours de cette session, et ultérieurement, nous devons essayer de toutes nos forces d'arrêter totalement le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire. Simultanément, il faudra sérieusement renforcer la lutte contre la fraude, et l'éducation, aussi bien dans les pays d'exportation que d'importation, dans le but de calmer les ardeurs tant de l'offre que de la demande. Lorsque ces ardeurs se calmeront, il conviendra de mettre en place de nouveaux plans à long terme reconnaissant tout l'intérêt de cette espèce admirable, afin que les populations d'éléphants d'Afrique se reconstituent.

En 1979, la CITES a pris acte du problème du commerce important de certaines espèces. Cette initiative doit faire l'objet d'efforts renouvelés car elle est importante. En 1983, nous avons demandé au Comité technique d'identifier les espèces de l'Annexe II dont il fallait se préoccuper. En 1987, nous lançons un appel au Comité technique pour qu'il procède, conjointement avec le Centre UICN de surveillance continue de la conservation de la nature, à une investigation plus poussée au terme de laquelle ont été publiés trois volumes indiquant que les données au sujet de quelque 89 espèces faisant l'objet d'un commerce important étaient insuffisantes pour qu'il soit possible de dire que ce commerce n'avait pas d'effets préjudiciables.

Avec son personnel restreint, le Secrétariat a accompli un travail qu'il convient de louer en lançant plusieurs études importantes sur le commerce. Mais nous devons faire davantage. Nous devons aller de l'avant afin que les études sur les espèces que j'ai mentionnées soient entreprises à une grande échelle. La Conférence a devant elle une proposition qui recommande que d'avantage d'accent soit mis sur la coordination de cette tâche lourde et vitale. Je vous demande à tous d'envisager d'associer l'UICN et son Groupe de spécialistes du commerce de la Commission de sauvegarde des espèces à cette oeuvre, ainsi que d'autres organisations compétentes. Beaucoup de bien peut en découler. Je prie instamment des Etats des aires de répartition de se joindre à la réalisation de ces projets. J'espère qu'un esprit d'entreprise nouveau animera la Convention, suite à cette entreprise dans le domaine du commerce important de certaines espèces. Cette oeuvre est la sève de la CITES. Si nous ne sommes pas capables de commercialiser les espèces de l'Annexe II à des niveaux qui ne nuisent pas à leur survie c'est que nos connaissances scientifiques sont insuffisantes et notre traité s'en trouve alors menacé.

Nous devons agir en faveur d'un transport exempt de cruauté. Depuis 1983, la CITES a approuvé des résolutions recommandant l'adoption d'une liste de contrôle devant être remplie tant à l'importation qu'à l'exportation des animaux vivants. La Commission sur les animaux vivants de l'Association du transport aérien international (IATA) a recommandé des modifications à la liste de contrôle. Examinons les et travaillons à la rédaction d'un texte

définitif que nous mettrons en oeuvre. Il est temps de faire en sorte que cela fonctionne. Je voudrais souligner que les utilisateurs de la liste doivent avoir quelques connaissances quant à la façon d'utiliser la Réglementation IATA du transport des animaux vivants. Je souhaiterais donc que cette réglementation soit largement diffusée parmi les Parties et l'industrie aéronautique. Ceux qui prennent en charge les animaux doivent l'avoir à portée de main, de même que ceux qui les inspectent.

Bien que la CITES ait déjà pris les mesures les plus restrictives en matière de commerce (en les inscrivant à l'Annexe I), afin de protéger les rhinocéros menacés d'extinction, le commerce illicite de la corne de ces animaux se poursuit malheureusement. Je crains que, en cette année de l'éléphant d'Afrique, les rhinocéros ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. Quelles démarches les 102 pays de la CITES peuvent-ils entreprendre pour réduire les abattages illicites de rhinocéros et le commerce de leurs cornes qui s'ensuit? Il doit certainement y avoir des actions collectives et unilatérales que nous puissions accomplir pour améliorer la situation des rhinocéros. Prenons le temps de nous en préoccuper. Peut-être que nos efforts pour sauver les éléphants d'Afrique viendront aussi à l'aide des rhinocéros, car nous devons protéger les écosystèmes africains pour protéger les uns et les autres.

Enfin, permettez-moi de vous transmettre ma conviction profonde et mon espoir: nous les Parties, le Secrétariat et les organisations non gouvernementales devons faire un retour sur nous-mêmes et prendre les devants pour faire de la CITES ce que ses rédacteurs voulaient en faire, la Convention la plus importante et la plus efficace pour la conservation de la faune et de la flore sauvages. Je comprends que la CITES ne puisse, à elle seule, empêcher la destruction des espèces et des habitats. Mais, en demandant que les exportations ne nuisent pas à la survie des espèces, la CITES exprime ses préoccupations envers cette survie, quelle que soit la menace qui pèse sur elles. Rappelons-nous une fois encore les premiers mots de la CITES: "que la faune et la flore sauvages constituent de par leur beauté et leur variété un élément irremplaçable des systèmes naturels, qui doit être protégé par les générations présentes et futures....".

Mon prédécesseur, Ron Lambertson, et moi-même souhaitons remercier les autres membres du Comité permanent pour leur appui et leur contribution au cours des deux années écoulées, et je désire remercier le Secrétariat pour l'organisation des sessions du comité et pour l'hospitalité qu'il a démontrée à notre égard. Nos remerciements et notre gratitude vont aussi aux Gouvernements du Costa Rica et de la Suisse qui ont accueilli les sessions du Comité permanent en 1988 et 1989, ainsi qu'aux Gouvernements du Kenya et du Botswana qui furent les hôtes des sessions du Groupe de travail sur l'éléphant d'Afrique. Merci beaucoup à vous tous.

DECLARATION DE MONSIEUR WILLIAM H. MANSFIELD III
DIRECTEUR EXECUTIF ADJOINT DU
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Altesse royale, prince Bernhard des Pays-Bas, honorables ministres, Excellences, Monsieur le Secrétaire général, distingués délégués,

C'est avec plaisir que je participe à la septième session de la Conférence des Parties à la CITES. Le directeur exécutif du PNUE, Monsieur Mostafa K. Tolba, m'a demandé de vous transmettre ses bonnes salutations et ses meilleurs vœux pour une session placée sous le signe du succès - il sait que cette session est importante. Il regrette que ses obligations le retiennent à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, et l'empêchent d'être parmi vous aujourd'hui.

Monsieur Tolba a fait remarquer à plusieurs reprises qu'en 1989, les problèmes de l'environnement ont atteint le niveau supérieur des agendas politiques mondiaux. Les communiqués des conférences au sommet, les déclarations des gouvernements, les résultats d'élections, les sondages d'opinions et les titres des quotidiens témoignent d'une véritable révolution dans la sensibilisation - et l'appréhension - vis-à-vis de l'état de l'environnement mondial.

Ce qui s'est passé cette année est le signe que le monde réalise que quelque chose d'énorme est en train d'arriver à la diversité de la vie sur terre et que nous avons maintenant forcé des limites que nous ne devrions pas dépasser. L'homme de la rue et les responsables politiques ont le sentiment que l'attitude actuelle doit changer et qu'il faut prendre, de toute urgence, des mesures concertées pour que, dans la perspective environnementale, le processus du développement soit durable.

Les millions de personnes qui prennent conscience des périls menaçant la santé de notre planète concentrent leur attention sur les chefs d'oeuvre de la nature - les animaux, les oiseaux, les forêts et les fleurs - car le monde naturel inspire des attachements spirituels et émotionnels profonds vis-à-vis de toute expression de la vie. Les forêts tropicales, les cétacés, le panda, le gorille de montagne, les rhinocéros et aujourd'hui, tout particulièrement, l'éléphant d'Afrique, cristallisent la préoccupation du public pour l'environnement global.

En conséquence, les 103 Parties à cette Convention et les Etats qui ne sont pas Parties ont le devoir spécial de se faire les garants des ressources vivantes de la terre.

La réaction internationale déchaînée par le massacre de l'éléphant d'Afrique et le débat sur le commerce de l'ivoire illustre de façon précise l'inquiétude mondiale. Il ne fait aucun doute que la protection de l'éléphant d'Afrique est la question la plus importante portée, cette année, devant la session. Dans le monde entier, des gens concernés ont fourni de nombreuses informations et fait connaître différentes situations, opinions et points de vue en faveur de la protection de ce magnifique animal.

La CITES est sous les projecteurs, elle fait la Une des journaux. La Convention, ses Parties et le Secrétariat sont placés devant de nouveaux défis, ont de nouveaux fardeaux et de nouvelles responsabilités à assumer.

Mais cela ne doit pas donner lieu à des angoisses inutiles ou à des propos acrimonieux. Il n'y a pas désaccord sur l'objectif fondamental. Nous avons tous la conviction que la survie de l'espèce est notre préoccupation première et nous avons tous la certitude que chacun ici présent s'efforcera d'oeuvrer dans ce but.

En outre, nous savons que l'une des réussites incontestables de la CITES est sa capacité de rassembler les avis les plus divergents sur la conservation des espèces sauvages, puis de trouver un mode d'action qui réunisse le consensus et aboutisse à une solution pour protéger les espèces. C'est ce que nous devons faire à nouveau, pendant cette session.

En même temps, le rôle de la CITES s'est encore accru par rapport à deux grands thèmes mondiaux - le DEVELOPPEMENT DURABLE et la DIVERSITE BIOLOGIQUE. Le PNUE est étroitement lié à des initiatives dans ces deux domaines. Et la CITES est l'une des pierres angulaires de nos efforts à cet égard. La conservation de la diversité des espèces préserve les liens biologiques importants et l'interdépendance de tous les organismes et habitats qui constituent notre terre et son riche éventail de formes de vie. Les tout premiers mots de la Convention en témoignent:

"Les Etats contractants reconnaissent que la faune et la flore sauvages constituent de par leur beauté et leur variété un élément irremplaçable des systèmes naturels, qui doit être protégé par les générations présentes et futures".

Le PNUE collabore étroitement avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) à l'élaboration d'une convention mondiale sur la diversité biologique. En mai, le Conseil d'administration du PNUE a prié le directeur exécutif d'activer ce travail afin que le nouvel instrument juridique international proposé soit prêt pour adoption dans les meilleurs délais.

Le Conseil l'a également invité à poursuivre ses activités de soutien destinées à encourager une coopération efficace pour l'application des instruments et accords internationaux en vigueur dans ce domaine. Cela exige une application effective et permanente de la CITES, principal instrument international de conservation de la diversité biologique.

La CITES est aussi directement impliquée dans la quête du développement durable. Le but de la CITES est de veiller à ce que le commerce international ne menace la survie d'aucune espèce...non seulement en réglementant le commerce de chacune mais en garantissant la disponibilité d'informations suffisantes pour élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion appropriés essentiels à la pérennité.

La faune et la flore sauvages de nombreuses régions représentent une part importante, voire critique, de leurs ressources économiques. Elles peuvent être gérées de façon à apporter des avantages économiques sur une base renouvelable. Elles peuvent et doivent être exploitées de façon à ne pas épuiser l'environnement, et leur contribution économique peut inciter à traiter avec ménagement les ressources naturelles et l'environnement.

La CITES peut mettre en lumière les avantages économiques d'une conservation à bon escient et d'une utilisation rationnelle. Récemment, des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration de projets en Amérique latine, qui nous apporteront des informations supplémentaires sur les espèces de caïmans de cette région. Des études sur le crocodile du Nil ont permis d'obtenir des informations qui seront utiles aux Parties à la présente session, pour l'examen des propositions concernant l'élevage en ranch de cette espèce.

Lorsque nous étions réunis à Ottawa, en 1987, à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties, j'ai parlé assez longuement de la situation financière grave dans laquelle se trouvait la Convention.

La pénurie de fonds m'avait fait dire du Secrétariat qu'il était lui-même une espèce menacée. La hausse de la valeur du franc suisse, le fait que plusieurs Parties avaient versé tardivement leurs contributions au fonds d'affectation spéciale de la CITES et que d'autres ne l'avaient pas fait du tout, a eu pour conséquence qu'il n'y avait pas assez d'argent dans le fonds pour payer les salaires des membres du Secrétariat cette année-là. La Convention était dans le rouge et le Secrétariat ne subsistait plus que par des avances du Fonds pour l'environnement du PNUE destinées à couvrir les dépenses essentielles. A un moment donné, ces avances dépassaient US\$ 600'000.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que les choses se sont nettement améliorées. Plusieurs Parties ont réagi à cette situation très grave en accélérant le versement de leurs contributions pour l'année suivante. D'autres ont versé des montants supérieurs à ce qui avait été convenu durant la session, soit directement, en finançant un poste afin d'aider le Secrétariat lourdement mis à contribution, soit en contribuant à des activités spécifiques.

Le Secrétariat a été obligé de vivre dans les limites des disponibilités du fonds d'affectation spéciale, tout en remboursant les avances consenties par le Fonds pour l'environnement du PNUE. Depuis Ottawa, les choses n'ont pas été faciles et tous les programmes adoptés alors n'ont pu être mis en oeuvre.

Aujourd'hui, nous voyons le bout du tunnel. Si tous les pays versent leurs contributions au fonds d'affectation spéciale afin que les dépenses en souffrance puissent être liquidées avant la fin de cette année, ce fonds pourra rembourser toutes les avances consenties par le Fonds pour l'environnement et toutes vos contributions de l'année prochaine pourront servir à financer le Secrétariat et ses activités.

Cela vous permet aujourd'hui de vous appuyer sur une base solide pour planifier les deux ou trois ans à venir. Je voudrais cependant répéter que vous ne devez vous attendre à recevoir de cette Convention que ce que vous êtes disposés à payer.

Le budget proposé pour le Secrétariat pour les trois années à venir a été présenté aux Parties il y a trois mois. Le secrétaire général m'a informé que les premiers échos sont positifs.

Le Secrétariat doit faire plusieurs ajouts importants à son budget central actuel, conformément aux suggestions du Comité permanent. A supposer que le Système de contrôle du commerce de l'ivoire soit maintenu, il faudra inclure l'Unité de l'ivoire dans le budget central. Nous demandons tous l'adjonction de deux cadres supplémentaires au bureau de Lausanne et la création de trois postes de délégués régionaux dans les principales régions productrices. Une partie du budget présenté comprend un plan stratégique énonçant les buts et objectifs à long terme du Secrétariat. Dans le contexte du débat sur le budget, les Parties seront invitées à examiner une proposition demandant que l'intervalle entre les sessions soit étendu à trois ans au lieu de deux.

Ces dernières années, nous avons vu surgir des périls inattendus pour l'environnement, nouvelle preuve directe de la dégradation de celui-ci. Certaines de nos parades ont été couronnées de succès mais le rythme des menaces pesant sur la biosphère et toutes les formes de vie qu'elle contient va s'accroissant.

Il y a une trentaine d'années, le président des Etats-Unis, John F. Kennedy, déclarait à un groupe de spécialistes américains de l'environnement: "Il est de notre devoir, à notre époque et dans notre génération, de remettre intact, à ceux qui nous succéderont, comme il nous a été légué par ceux qui nous ont précédés, dans sa richesse et dans sa beauté, le monde naturel qui est le nôtre".

Je suis convaincu que chacun d'entre vous partage ce sentiment. Et nous savons tous parfaitement que la CITES est l'un des principaux instruments internationaux susceptibles d'aider à passer le flambeau de la vie d'une génération à la suivante. Tout ce que nous pouvons accomplir ensemble pour maintenir et améliorer l'efficacité de la CITES contribuera à préserver les espèces individuelles et la diversité biologique, ainsi que l'humanité dans son ensemble. Nous n'avons pas le droit de faillir à ce devoir.

Je vous remercie de votre attention.

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-FRANCOIS LEUBA,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DU VAUD

Monsieur le Président de la session,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués à la septième session de la Convention,

Au nom du Conseil d'Etat du canton de Vaud, qui est ici le gouvernement régional, je tiens à vous remercier d'avoir choisi Lausanne pour votre septième session de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Le canton de Vaud est fier d'avoir pu vous offrir l'hospitalité de son territoire, des installations du Palais de Beaulieu et de son infrastructure hôtelière pour vos assises. Comme le fait la Confédération helvétique dans sa politique étrangère, nous estimons qu'il est de notre devoir d'accueillir dans le canton tous les hommes de bonne volonté, quel que soit le pays qu'ils représentent, quel que soit le régime politique qui est le leur, qui sont désireux d'apporter leur contribution à la solution d'un problème international ou universel. La Suisse, qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies, mais qui participe activement à ses institutions spécialisées et qui, au surplus, entend pratiquer une politique de neutralité active, souhaite être la terre d'accueil de ceux qui sont animés d'un esprit de coopération internationale dans la recherche de solutions favorables à tous.

Notre neutralité, souvent mal comprise au-delà de nos frontières, où on la confond avec de l'égoïsme, se veut active et solidaire. Les Suisses sont de plus en plus conscients que les affaires du monde ne leur sont pas étrangères. Le refus par référendum du peuple d'approuver une demande d'adhésion à l'ONU ne doit pas être interprété comme volonté de repli sur soi-même, mais plutôt comme une volonté de disponibilité, d'ouverture à 360°, en s'abstenant de prendre parti dans les querelles politiques. Nous souhaitons être précisément ouverts à tous parce que nous ne condamnons personne.

Dans cette perspective, le canton de Vaud est aussi fier d'abriter le Secrétariat général permanent de la CITES. Nous n'avons pas la vocation internationale de Genève, où se trouve le siège européen des Nations Unies. Mais nous entendons favoriser les institutions qui ont librement choisi de s'établir chez nous, telles que le Comité international olympique ou la CITES. Lausanne, à 60 km de Genève, disposant du même aéroport, offre les avantages de la proximité de cette grande cité internationale sans subir les inconvénients d'une vie diplomatique parfois harassante et qui se développe au dépens de l'efficacité. Les relations que votre secrétaire général, notre ami Eugène Lapointe, a nouées avec les autorités cantonales et communales sont excellentes et sont le garant d'un développement harmonieux du Secrétariat dans notre chef-lieu.

J'ai dit tout à l'heure que nous accueillons avec joie les hommes de bonne volonté désireux de rechercher des solutions à un problème universel. Nous sommes convaincus que le dialogue, que la compréhension entre les hommes et le rapprochement des points de vue divergents sont une solution qui permet de résoudre infiniment mieux les problèmes supranationaux que les anathèmes et les ukases. La CITES offre l'avantage considérable de réunir non seulement les représentants des Etats et des organisations préoccupés par la conservation de la faune et de la flore sauvages, mais aussi les représentants du commerce, sans l'appui desquels, nous en sommes convaincus, aucun résultat concret ne

peut être obtenu. Chacun doit être persuadé qu'on ne tue pas la poule aux oeufs d'or. Au-delà de l'intérêt scientifique à maintenir vivantes des espèces en voie de disparition, il y a un intérêt pour l'homme en général de ne pas détruire l'équilibre naturel. La modification de notre environnement entraîne inévitablement des mutations dans l'espèce humaine. Le développement technique a bouleversé notre façon de vivre, avec des améliorations considérables, sur le plan de la santé par exemple, mais aussi avec des menaces très graves, telles que la pollution de l'air et de l'eau.

Le maintien des espèces de faune et de flore menacées de disparition participe de cet équilibre naturel. Vous avez parfaitement compris, vous avez notamment compris qu'il est de l'intérêt de l'homme de permettre à toutes les espèces d'animaux, auxquelles un rôle a été donné dans la nature, de pouvoir subsister. Ce qu'il vous reste à faire, ce qui reste à faire à toutes les autorités sur cette terre, c'est d'en persuader leur population. Il y a là un immense travail d'information des autorités d'abord et des peuples ensuite.

L'homme n'a pas reçu la terre pour la massacrer, mais pour la gérer. Le croyant qui considère que la nature est un don de Dieu rejoint ici le scientifique, fut-il agnostique, et le commerçant soucieux de préserver son négoce pour l'avenir, pourvu que tous trois soient de bonne volonté.

Vous l'êtes, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Excellences, Mesdames et Messieurs, vous qui vous préoccupez des espèces menacées d'extinction. Au nom des autorités de mon canton, je vous en remercie et vous en félicite.

Puissent vos travaux porter les fruits que vous en attendez.

ALLOCATION DE MONSIEUR PAUL-RENE MARTIN,
SYNDIC DE LAUSANNE, CONSEILLER NATIONAL

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président du Gouvernement vaudois vient de vous témoigner l'estime de la ville de Lausanne et du canton de Vaud, comme celle de la Confédération helvétique, pour le travail remarquable que vous accomplissez. Vos préoccupations sont les nôtres et nous sommes fiers de vous offrir l'hospitalité, ici à Lausanne, non seulement pour une session plénière, mais bien pour vos activités quotidiennes. Je répète ce que j'ai dit lors de la manifestation d'ouverture de cette session, lundi 9 octobre: "Lausanne tient absolument à conserver sur son territoire communal le Secrétariat général et la direction de la CITES". L'activité que vous avez déployée ces derniers jours nous incite plus que jamais à vous réitérer notre soutien, et à vous dire: la CITES a son droit de cité chez nous, à Lausanne!

Tout est mis en oeuvre pour que la direction et l'administration de la Convention puissent travailler activement et efficacement dans notre ville.

Je profite de l'occasion pour dire mes sentiments d'amitié et de reconnaissance pour le travail délicat accompli par Monsieur Lapointe, secrétaire général, et son équipe.

La septième session de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction a vivement interpellé les Suisses. Vous avez pu vous en rendre compte par diverses manifestations à Beaulieu ou ailleurs dans la ville. La presse s'est au surplus fait l'écho, très large, de vos efforts en faveur des espèces menacées.

Votre session a fait la "une" des quotidiens suisses; elle a aussi suscité des réflexions très approfondies sur les solutions à apporter aux problèmes de survie des espèces menacées, cela dans la population elle-même. La CITES est parvenue à sensibiliser l'opinion publique du monde entier. N'est-ce pas déjà une réussite?

Il faut dire que la CITES sème en terrain fertile. Un tout récent sondage d'opinion réalisé sur l'ensemble du territoire de la Confédération montre que les principales préoccupations des Suisses en 1989 sont, en premier lieu, la drogue (72% des personnes interrogées) et en deuxième lieu la protection de l'environnement (71%). Les autres domaines de préoccupations viennent loin derrière.

La protection de l'environnement implique, est-il besoin de le dire, la sauvegarde des espèces menacées. En effet, vous aurez pu le constater lors de votre séjour à Lausanne et de vos pérégrinations dans le pays, des affiches rappellent à tout un chacun son devoir de protection de la faune et de la flore menacées chez nous, dans les Alpes ou dans les zones marécageuses particulièrement.

La septième session de la CITES, Convention on International Trade in Endangered Species, a vécu. Elle n'est pas, Dieu merci, une espèce en voie de disparition. Nous souhaitons d'ores et déjà que la huitième session, au Japon, soit aussi animée et fructueuse.

Elle reprendra sans doute l'étude du problème central de cette session, la conservation des éléphants d'Afrique.

Qu'il me soit permis, à ce sujet, de vous citer les propos du naturaliste allemand du siècle dernier Alfred Edmund Brehm:

"Das Wesen des Elefanten ist mild und ruhig. Ungereizt greift niemals an. Er lebt mit den meisten anderen Tieren in friedlicher Koexistenz. Er weicht allen, sogar den kleinsten, eher aus".

Ces propos pacifiques datent de 1865. Que conclure d'autre que ceci: soyons de bons éléphants, n'utilisant leurs défenses qu'à bon escient, parce que n'attaquant pas.

Telle est la leçon politique que vous pourrez retirer de votre séjour dans cette Suisse pacifique, neutre, disposée à servir les droits de l'homme et des animaux, farouchement animée de l'esprit de paix et de concorde.

L'air de Lausanne est celui de la conciliation et de l'amitié. Il vous a profité. Le syndic de cette ville en est heureux et souhaite que vous en gardiez longtemps en souvenir le parfum d'amitié.

Nous vous aimons bien CITES, vous êtes une composante de nos espoirs pour nos enfants.

